

RESUME DU PROSPECTUS

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'éléments, qui sont présentés en sections A à E, numérotées de A.1 à E.7 (les "**Eléments**").

Ce Résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Puisque certains Eléments n'ont pas à être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent Résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le Résumé avec la mention "Sans objet".

A. INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

A.1	Avertissement	<p>Le présent Résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus de Base.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Titres concernés doit être fondée sur un examen exhaustif de l'ensemble du Prospectus de Base par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>UniCredit Bank AG ("UniCredit Bank", l'"Emetteur" ou "HVB"), Arabellastraße 12, 81925 Munich, en tant qu'Emetteur peut être tenu responsable en ce qui concerne le Résumé et toute traduction de celui-ci, ainsi que toutes personnes ayant participé à la constitution du Résumé, mais uniquement si le contenu du Résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus de Base, ou s'il ne fournit pas, à la lecture des autres parties du Prospectus de Base, l'ensemble des informations clés.</p>
A.2	Consentement à l'utilisation du prospectus de base	<p>[Sous réserve des paragraphes suivants, l'Emetteur donne son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base, pendant la Période d'Offre, pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p> <p>[Sans objet. L'Emetteur ne donne pas son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base pour toute revente ultérieure ou placement final des Titres par des intermédiaires financiers.]</p>
	Indication de la période d'offre	<p>[Une revente ou un placement final des Titres par des intermédiaires financiers peut être réalisé(e) et le consentement à l'usage du Prospectus de Base est donné [pour la période d'offre des Titres suivante: <i>[Indiquer la période d'offre pour laquelle le consentement est donné]</i>] [pendant la durée de validité du Prospectus de Base].]</p> <p>[Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]</p>
	Autres conditions attachées au consentement	<p>[Le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base est soumis à la condition que chaque intermédiaire financier respecte les restrictions à la vente applicables ainsi que les modalités de l'offre.]</p> <p>[De plus, le consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base</p>

		est soumis à la condition que l'intermédiaire financier faisant usage du Prospectus de Base s'engage lui-même à l'égard de ses clients à procéder de manière responsable à la distribution des Titres. Cet engagement prend la forme d'une publication de l'intermédiaire financier sur son site internet précisant que le prospectus est utilisé avec le consentement de l'Emetteur et sous réserve des conditions accompagnant ce consentement.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]
	Information sur les modalités de l'offre faite par un intermédiaire financier	[Les informations sur les modalités de l'offre faite par tout intermédiaire financier seront fournies au moment de l'offre par cet intermédiaire financier.] [Sans objet. Aucun consentement n'est donné.]

B. EMETTEUR

B.1	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale de l'Emetteur est UniCredit Bank AG (ensemble avec ses filiales consolidées, le " Groupe HVB "). Le nom commercial est HypoVereinsbank.
B.2	Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine	UniCredit Bank, dont le siège social est situé Arabellastraße 12, 81925 Munich, a été constituée en Allemagne, immatriculée au Registre du Commerce du Tribunal de Première Instance de Munich (<i>Amtsgericht</i>) sous le numéro HRB 42148 et enregistrée comme une société de capitaux au titre des lois de la République Fédérale d'Allemagne.
B.4b	Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité	La performance du Groupe HVB dépendra de l'évolution à venir des marchés financiers et de l'économie réelle en 2016 ainsi que d'autres aléas subsistants. Dans ce contexte, le Groupe HVB adaptera de manière continue sa stratégie aux changements des conditions de marché et examinera soigneusement et régulièrement les indicateurs de gestion en découlant.
B.5	Groupe auquel appartient l'Emetteur et position de l'Emetteur au sein de ce groupe	UniCredit Bank est la société mère du Groupe HVB. Le Groupe HVB détient directement et indirectement des participations dans plusieurs sociétés. UniCredit Bank est une société apparentée à UniCredit S.p.A., Rome (" UniCredit S.p.A. ", et ensemble avec ses filiales consolidées, " UniCredit ") depuis novembre 2005, et constitue depuis cette date un sous-groupe important d'UniCredit. UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice	Sans objet; aucune prévision ou estimation de bénéfice n'est disponible.
B.10	Réserves du rapport	Sans objet ; Deloitte & Touche GmbH, Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, commissaires aux comptes (<i>Wirtschaftsprüfer</i>) d'UniCredit Bank, ont audité

	d'audit sur les informations financières historiques	les comptes consolidés (<i>Konzernabschluss</i>) du Groupe HVB pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et les comptes non consolidés (<i>Einzelabschluss</i>) d'UniCredit Bank pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et ont rendu pour chacun de ces exercices une opinion d'audit sans réserve.																																																												
B.12	Informations financières historiques sélectionnées	<p>Chiffres Clés Consolidés au 31 décembre 2015*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance clés</th> <th>1/1/2015 – 31/12/2015</th> <th>1/1/2014 – 31/12/2014¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice net d'exploitation</td> <td>983 m €</td> <td>892 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice avant impôts</td> <td>776 m €</td> <td>1.083 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice consolidé</td> <td>750 m €</td> <td>785 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice par action</td> <td>0,93 €</td> <td>0,96 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chiffres du bilan</td> <td>31/12/2015</td> <td>31/12/2014</td> </tr> <tr> <td>Total des actifs</td> <td>298.745 m €</td> <td>300.342 m €</td> </tr> <tr> <td>Capitaux propres</td> <td>20.766 m €</td> <td>20.597 m €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Principaux ratios de fonds propres</td> <td>31/12/2015</td> <td>31/12/2014</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres de base de catégorie 1</td> <td>19.564 m €</td> <td>18.993 m €</td> </tr> <tr> <td>Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)</td> <td>19.564 m €</td> <td>18.993 m €</td> </tr> <tr> <td>Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)</td> <td>78.057 m €</td> <td>85.768 m €</td> </tr> <tr> <td>Ratio de fonds propres de base de catégorie 1²⁾</td> <td>25,1%</td> <td>22,1%</td> </tr> <tr> <td>Ratio de fonds propres de base (ratio de fonds propres de catégorie 1)²⁾</td> <td>25,1%</td> <td>22,1%</td> </tr> </tbody> </table> <p>* L'information financière indiquée dans le présent tableau est vérifiée et extraite des comptes consolidés du Groupe HVB pour l'exercice clos au 31 décembre 2015.</p> <p>¹⁾ Sans activités abandonnée</p> <p>²⁾ Calculé sur la base des actifs pondérés en fonction des risques, incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel.</p> <p>Chiffres Clés Consolidés au 31 mars 2016*</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateurs de performance clés</th> <th>1/1/2016 – 31/3/2016</th> <th>1/1/2015 – 31/3/2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bénéfice net d'exploitation</td> <td>215 m €</td> <td>182 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice avant impôts</td> <td>210 m €</td> <td>197 m €</td> </tr> <tr> <td>Bénéfice consolidé</td> <td>138 m €</td> <td>131 m €</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateurs de performance clés	1/1/2015 – 31/12/2015	1/1/2014 – 31/12/2014 ¹⁾	Bénéfice net d'exploitation	983 m €	892 m €	Bénéfice avant impôts	776 m €	1.083 m €	Bénéfice consolidé	750 m €	785 m €	Bénéfice par action	0,93 €	0,96 €				Chiffres du bilan	31/12/2015	31/12/2014	Total des actifs	298.745 m €	300.342 m €	Capitaux propres	20.766 m €	20.597 m €				Principaux ratios de fonds propres	31/12/2015	31/12/2014	Fonds propres de base de catégorie 1	19.564 m €	18.993 m €	Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)	19.564 m €	18.993 m €	Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	78.057 m €	85.768 m €	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ²⁾	25,1%	22,1%	Ratio de fonds propres de base (ratio de fonds propres de catégorie 1) ²⁾	25,1%	22,1%	Indicateurs de performance clés	1/1/2016 – 31/3/2016	1/1/2015 – 31/3/2015	Bénéfice net d'exploitation	215 m €	182 m €	Bénéfice avant impôts	210 m €	197 m €	Bénéfice consolidé	138 m €	131 m €
Indicateurs de performance clés	1/1/2015 – 31/12/2015	1/1/2014 – 31/12/2014 ¹⁾																																																												
Bénéfice net d'exploitation	983 m €	892 m €																																																												
Bénéfice avant impôts	776 m €	1.083 m €																																																												
Bénéfice consolidé	750 m €	785 m €																																																												
Bénéfice par action	0,93 €	0,96 €																																																												
Chiffres du bilan	31/12/2015	31/12/2014																																																												
Total des actifs	298.745 m €	300.342 m €																																																												
Capitaux propres	20.766 m €	20.597 m €																																																												
Principaux ratios de fonds propres	31/12/2015	31/12/2014																																																												
Fonds propres de base de catégorie 1	19.564 m €	18.993 m €																																																												
Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)	19.564 m €	18.993 m €																																																												
Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	78.057 m €	85.768 m €																																																												
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ²⁾	25,1%	22,1%																																																												
Ratio de fonds propres de base (ratio de fonds propres de catégorie 1) ²⁾	25,1%	22,1%																																																												
Indicateurs de performance clés	1/1/2016 – 31/3/2016	1/1/2015 – 31/3/2015																																																												
Bénéfice net d'exploitation	215 m €	182 m €																																																												
Bénéfice avant impôts	210 m €	197 m €																																																												
Bénéfice consolidé	138 m €	131 m €																																																												

Bénéfice par action (Group HVB dans son ensemble)	0,17 €	0,16 €
Chiffres du bilan	31/3/2016	31/3/2015
Total des actifs	313.878 m €	298.745 m €
Capitaux propres	20.898 m €	20.766 m €
Principaux ratios de fonds propres	31/3/2016	31/3/2015
Fonds propres de base de catégorie 1	19.456 m €	19.564 m €
Fonds propres de base (fonds propres de catégorie 1)	19.456 m €	19.564 m €
Actifs pondérés en fonction des risques (incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel)	82.946 m €	78.057 m €
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ¹⁾	23,5%	25,1%

* L'information financière indiquée dans le présent tableau n'est pas vérifiée et extraite du Rapport Intermédiaire Consolidé de l'Émetteur au 31 mars 2016.

¹⁾ Calculé sur la base des actifs pondérés en fonction des risques, incluant les équivalents pour le risque de marché et le risque opérationnel.

Déclaration attestant qu'aucun changement défavorable significatif n'a affecté les perspectives de l'émetteur, depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés ou description de tout changement défavorable significatif

Il n'y a eu aucun changement défavorable significatif dans les perspectives du Groupe HVB depuis le 31 décembre 2015, date de publication des derniers états financiers audités.

Description de tout changement significatif de la situation

Il ne s'est produit aucun changement significatif dans la situation financière du Groupe HVB depuis le 31 mars 2016.

	financière du groupe survenu depuis la période couverte par les informations financières historiques	
B.13	Evènement récent	Sans objet. Aucun évènement récent propre à UniCredit Bank ne présente un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.14	B.5 plus déclaration concernant la dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe	Se reporter à B.5. Sans objet. UniCredit Bank n'est détenu par aucune entité appartenant au Groupe HVB.
B.15	Principales activités de l'Emetteur	UniCredit Bank propose une gamme complète de produits et services bancaires et financiers à une clientèle privée, aux entreprises, à des clients du secteur public, à des entreprises internationales et à des clients institutionnels. Cette gamme s'étend des prêts immobiliers, crédits à la consommation, produits de savings-and-loan et d'assurance, et services bancaires destinés à une clientèle privée aux prêts commerciaux et financements du commerce extérieur et produits de banque d'investissement à destination des entreprises. Dans le cadre de ses activités de banque privée et de gestionnaire de patrimoine adressées à des particuliers, UniCredit Bank propose une solution complète de planification financière et de biens avec les conseils de généralistes et des spécialistes fondés sur les besoins des clients. HVB Group demeure le centre de compétence pour les opérations portant sur les marchés internationaux et les opérations de banque d'investissement pour tout UniCredit. En outre, le secteur d'activité Corporate & Investment Banking fournit les produits pour les clients du secteur Commercial Banking.
B.16	Contrôle ou détention direct(e) ou indirect(e)	UniCredit S.p.A. détient directement 100% du capital d'UniCredit Bank.

C. **TITRES**

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	[Titres Worst-of Bonus [Classic]] [Titres Worst-of Bonus Cap] [Titres Worst-of Express [Classic]] [Titres Worst-of Express Plus] [Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel] [Titres Worst-of Express Cash Collect] [Titres Worst-of Cash Collect] Les Titres seront émis sous la forme [d'Obligations] [de Certificats] avec
-----	--	---

		<p>Valeur Nominale.</p> <p>["Obligations"] ["Certificats"] sont des titres de créance au porteur (<i>Inhaberschuldverschreibungen</i>) conformément à la Section 793 du Code Civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch, BGB</i>).</p> <p>"Valeur Nominale" signifie [<i>Insérer</i>].</p> <p>[Les Titres sont représentés par un certificat global permanent sans coupons.]</p> <p>[Les Titres sont initialement représentés par un certificat global temporaire sans coupons qui sera échangeable pour un certificat global permanent sans coupons.]</p> <p>Les porteurs de Titres (les "Porteurs de Titres") ne peuvent pas prétendre recevoir de Titres définitifs.</p> <p>Les [ISIN] [WKN] sont précisés dans le tableau en Annexe à ce résumé.</p>
C.2	Devise d'émission	Les Titres sont libellés en [<i>Insérer Devise Prévvue</i>] (la " Devise Prévvue ").
C.5	Restrictions à la libre négociabilité des Titres	Sans objet. Les Titres sont librement négociables.
C.8	Droits attachés aux Titres, incluant les rangs et limitations à ces droits	<p>Droit applicable aux Titres</p> <p>Les Titres, tant sur la forme que sur le contenu, ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et du Porteur de Titres sont soumis au droit de la République Fédérale d'Allemagne.</p> <p>Droits attachés aux Titres</p> <p>Les Titres ont une échéance fixe.</p> <p><u>[Types de Produit 1 et 2: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus [Classic] et Titres Worst-of Bonus Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt[et ne donnent lieu à aucun montant additionnel].</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (l) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (l) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16) [<u>Dans le cas de Titres liés à un panier d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> ou la livraison d'une quantité déterminée du Composant du Panier_i correspondant (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p><u>[Types de Produit 3, 4 et 5: Dans le cas de Titres Worst-of Express [Classic], de Titres Worst-of Express Plus et de Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel se produit (tel que défini à la section C.15), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (m) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (m)</p>

	<p>correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (l) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (l) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Echéance Anticipée (k) correspondante (telle que définie à la section C.16), si au moins un Cas de Remboursement Anticipé s'est produit (tel que défini à la section C.15), ou du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16) [<u><i>Dans le cas de Titres liés à un panier d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u> ou la livraison d'une quantité déterminée du Composant du Panier_i correspondant (tel que défini à la section C.20)].</p> <p><u><i>Type de Produit 6: Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière Coupon (tel que défini à la section C.15) ne se produit au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) et au cours de l'ensemble des Périodes d'Observation de la Barrière (k) précédentes les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (k) correspondant (tel que défini à la section C.15) à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16).]</p> <p><u><i>Type de Produit 7: Dans le cas de Titres Worst-of Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Les Titres ne portent pas intérêt.</p> <p>[Si un Cas de Versement du Montant Additionnel se produit (tel que défini à la section C.15), les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>[Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant Additionnel (l) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date de Versement du Montant Additionnel (l) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Les Porteurs de Titres sont en droit de recevoir le versement du Montant de Remboursement (tel que défini à la section C.15) à la Date d'Echéance (telle que définie à la section C.16) [<u><i>Dans le cas de Titres liés à un panier d'actions avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u> ou la livraison d'une quantité déterminée du Composant du Panier_i correspondant (tel que défini à la section C.20)].]</p> <p>Limitation des droits</p> <p>Si un ou plusieurs Cas d'Ajustement se produisent (tel que précisé dans les Conditions Définitives) l'Agent de Calcul ajustera selon son appréciation raisonnable (section 315 BGB) les Modalités de ces Titres et/ou l'ensemble</p>
--	--

		<p>des prix des Composants du Panier déterminés par l'Agent de Calcul en fonction des Modalités des Titres, conformément aux Conditions Définitives, de telle sorte que la situation économique des Porteurs de Titres demeure autant que possible inchangée.</p> <p>[Si un ou plusieurs Cas de Rappel (les "Cas de Rappel") se produisent (tel que précisé dans les Conditions Définitives) l'Emetteur peut exceptionnellement acheter les Titres conformément aux Conditions Définitives et rembourser les Titres à hauteur de leur Montant d'Annulation. Le "Montant d'Annulation" correspond à la juste valeur marchande des Titres déterminée au jour défini dans les Conditions Définitives concernées par l'Agent de Calcul selon son appréciation raisonnable (para 315 BGB) .]</p> <p>Rang des Titres</p> <p>Les engagements découlant des Titres constituent des engagements directs, inconditionnels et non-assortis de sûretés de l'Emetteur, venant <i>pari passu</i>, sauf dispositions légales contraires, avec tous les autres engagements non-assortis de sûretés non-subordonnés, présents ou futurs, de l'Emetteur.</p>
C.11	Admission aux négociations	<p>[Une demande d'admission aux négociations à compter du <i>[Insérer la date prévue]</i> sur les marchés réglementés ou tous autres marchés équivalents concernés suivants: <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>][a été] [sera] faite.]</p> <p>[Les Titres sont déjà admis aux négociations sur les marchés réglementés ou autres marchés équivalents suivants: <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>.]</p> <p>[Sans objet. Aucune demande d'admission aux négociations n'a été ou ne sera faite sur un marché réglementé ou tout autre marché équivalent.][Le <i>[Insérer le nom du Teneur de Marché]</i> (également le "Teneur de Marché") s'engage à apporter de la liquidité grâce à des ordres d'achat et de vente conformément aux règles de tenue de marché de <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementés ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>, où il est prévu que les Titres soient cotés. Les obligations du Teneur de Marché sont réglementées par les règles des marchés organisés et gérés par <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>, et par les instructions y afférentes. [De plus, le Teneur de Marché s'engage à appliquer, dans les conditions de marché normales, un écart entre les ordres d'achat et de vente inférieur ou égal à <i>[Insérer pourcentage]</i>%.]</p>
C.15	Effets du sous-jacent sur la valeur des Titres	<p><u>[Type de Produit 1: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Toutefois, le versement est au moins égal au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives), à condition qu'aucun Evènement de Barrière ne se soit produit.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements de taux de change (Quanto).]</p>

	<p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) durant la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].</p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du montant de remboursement (le "Montant de Remboursement"). Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévue, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Cependant, le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, [le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du montant de remboursement (le "Montant de Remboursement"). Le Montant de Remboursement est un montant dans la Devise Prévue, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives).][une quantité déterminée du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévue est versé à hauteur du montant qui correspond à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives)].]</p> <p><u><i>[Type de Produit 2: Dans le cas de Titres Worst-of Bonus Cap, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Le versement est au moins égal au Montant de Bonus (tel que précisé dans les Conditions Définitives), si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit. Cependant, dans tous les cas, le versement n'est pas supérieur au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements de taux de change (Quanto).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].</p>
--	---

	<p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond [à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Cependant, le Montant de Remboursement n'est pas inférieur au Montant de Bonus ni supérieur au Montant Maximum.] [au Montant Maximum.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike.</p> <p>Cependant, le Montant de Remboursement n'est dans ce cas pas supérieur au Montant Maximum.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Cap (tel que précisé dans les Conditions Définitives), le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike. Cependant, le Montant de Remboursement n'est dans ce cas pas supérieur au Montant Maximum.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Cap, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé par les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévues est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p><u><i>[Type de Produit 3: Dans le cas de Titres Worst-of Express [Classic], les dispositions suivantes s'appliquent:</i></u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisé par les Conditions Définitives). De plus, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière ne] se produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipée (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé se produit lorsque chaque Performance</p>
--	--

	<p>du Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui est déterminé de la façon suivante:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si au moins un Cas de Remboursement Final s'est produit, le Montant de Remboursement correspond au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives), ou - En l'absence de Cas de Remboursement Final, le Montant de Remboursement correspond au Montant de Remboursement Final (tel que précisé dans les Conditions Définitives). <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].</p> <p>Un Cas de Remboursement Final signifie que la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Final (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Monnaie Prévue est versée à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p><i>[Type de Produit 4: Dans le cas de Titres Worst-of Express Plus, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le montant de remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale). En outre, les Titres prévoient le</p>
--	--

	<p>remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière se produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>Un Cas de Remboursement Anticipé se produit lorsque chaque Performance de Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui correspond au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i, ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée en fonction du Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives), est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévvue est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [qu'au moins un prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].]</p> <p>[Type de Produit 5: Dans le cas de Titres Worst-of Express avec Montant</p>
--	--

Additionnel, les dispositions suivantes s'appliquent:

Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.

Le montant de remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel à chaque Date de Versement du Montant Additionnel, si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel [et aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit. En outre, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.

[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]

Montant Additionnel

Le versement du Montant Additionnel dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel.

Un Cas de Versement du Montant Additionnel signifie que la Plus Mauvaise Performance (m) est supérieure ou égale au Niveau de Versement du Montant Additionnel (m) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation correspondante (telle que définie à la section C.16).

[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à une quelconque Date d'Observation (m), le Montant Additionnel (m) correspondant est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (m) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels versés au titre du Montant Additionnel aux Dates de Versement du Montant Additionnel précédentes.

Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à la Date d'Observation (m) correspondante, aucun Montant Additionnel (m) n'est versé à la Date de Versement du Montant Additionnelle (m) correspondante.]

[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à au moins une Date d'Observation (m) [et aucun Evènement de Barrière ne s'est produit], le Montant Additionnel (m) est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (m) correspondante.

Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à une quelconque Date d'Observation (m), aucun Montant Additionnel (m) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (m) correspondante.]

[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le Versement du Montant Additionnel (m) expire pour chaque Date de Versement du Montant Additionnel (m) ultérieure.]

Remboursement Anticipé Automatique

Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) suivante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant (tel que précisé dans les Conditions Définitives).

[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé automatique expire et les Titres sont remboursés à la Date d'échéance.] Un Cas de Remboursement Anticipé signifie que chaque Performance du Composant du Panier; (k) (tel que précisé dans les

	<p>Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé; (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier; ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée par le Ratio; (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est livrée à la Date d'Echéance. Si le Ratio; donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier;, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévvue est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier; (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier; (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière; correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue][que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière].]</p> <p><i>[Type de Produit 6: Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</i></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le remboursement à la Date d'échéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel à la Date de Versement du Montant Additionnel correspondante, si aucun Evènement de Barrière Coupon ne s'est produit. En outre, les Titres prévoient le remboursement anticipé automatique à hauteur du Montant de Remboursement Anticipé (k) sous certaines conditions.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière Coupon ne s'est produit au cours de la</p>
--	--

	<p>Période d'Observation de la Barrière (k) ou au cours de l'ensemble des Périodes d'Observation de la Barrière (k) précédentes, le versement du Montant Additionnel (k) correspondant est effectué à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière Coupon s'est produit au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k), aucun Montant Additionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante ni à aucune Date de Versement du Montant Additionnel (k) ultérieure. En d'autres termes, si au moins un Evènement de Barrière Coupon se produit l'option prévoyant un Montant Additionnel expire.</p> <p>Un Evènement de Barrière Coupon signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i (k) correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que n'importe quelle Performance du Composant du Panier_i (c) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à une quelconque Date d'Observation de la Barrière Coupon au cours de la Période d'Observation de la Barrière (k) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure ou égale au Niveau de la Barrière_i (k) correspondante (tel que précisée dans les Conditions Définitives)].</p> <p><i>Remboursement Anticipé Automatique</i></p> <p>Si au moins un Cas de Remboursement Anticipé [mais aucun Evènement de Barrière Coupon ne] s'est produit, les Titres sont automatiquement remboursés de manière anticipée à la Date d'Echéance Anticipée (k) correspondante par le versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) correspondant.</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière Coupon s'est produit, l'option prévoyant le remboursement anticipé expire et les Titres sont remboursés à la Date d'Echéance.]</p> <p>[Cas de Remboursement Anticipé signifie que chaque Performance du Composant du Panier_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est supérieure ou égale au Niveau de Remboursement Anticipé_i (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'Echéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (Finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue] [que n'importe quelle Performance du Composant du Panier_i (b) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la</p>
--	--

	<p>Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure ou égale au Niveau de la Barrière;].]</p> <p><u>[Type de Produit 7: Dans le cas de Titres Worst-of Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>Pendant la durée de vie des Titres, leur valeur dépend de manière décisive du prix des Composants du Panier (tel que défini à la section C.20). En principe, la valeur des Titres augmente si le prix des Composants du Panier augmente et la valeur des Titres diminue si le prix des Composants du Panier diminue.</p> <p>Le montant de remboursement à la Date d'Echéance dépend de la Plus Mauvaise Performance (finale) (telle que précisée dans les Conditions Définitives). Les Titres prévoient le versement d'un Montant Additionnel à chaque Date de Versement du Montant Additionnel, si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel [et aucun Evènement de Barrière ne] s'est produit.</p> <p>[Le Porteur de Titres n'est pas exposé à l'influence des mouvements du taux de change (Quanto).]</p> <p><i>Montant Additionnel</i></p> <p>Le versement du Montant Additionnel dépend de la survenance d'un Cas de Versement du Montant Additionnel.</p> <p>Un Cas de Versement du Montant Additionnel signifie que la Plus Mauvaise Performance (k) est supérieure ou égale au Niveau de Versement du Montant Additionnel (k) (tel que précisé dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation (k) correspondante (telle que définie à la section C.16).</p> <p>[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à une quelconque Date d'Observation (k), le Montant Additionnel (k) correspondant est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante diminué de l'ensemble des Montants Additionnels versés au titre du Montant Additionnel aux Dates de Versement du Montant Additionnel précédentes.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à la Date d'Observation (k) correspondante, aucun Montant Additionnel (k) n'est versé à la Date de Versement du Montant Additionnelle (k) correspondante.]</p> <p>[Si au moins un Cas de Versement du Montant Additionnel s'est produit à au moins une Date d'Observation (k) [et aucun Evènement de Barrière ne s'est produit], le Montant Additionnel (k) correspondante est versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.</p> <p>Si aucun Cas de Versement du Montant Additionnel ne s'est produit à une quelconque Date d'Observation (k), aucun Montant Additionnel (k) ne sera versé à la Date de Versement du Montant Additionnel (k) correspondante.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, l'option prévoyant le versement du Montant Additionnel (k) expire pour chaque Date de Versement du Montant Additionnel (k) ultérieure.]</p> <p><i>Remboursement à la Date d'Echéance</i></p> <p>Si aucun Evènement de Barrière ne s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'échéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal au Montant Maximum (tel que précisé dans les Conditions Définitives).</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit, le remboursement est effectué à la Date d'échéance par le versement du Montant de Remboursement, qui correspond à la Valeur Nominale multipliée par la Plus Mauvaise Performance (finale) et divisée par le Strike (tel que précisé dans</p>
--	--

		<p>les Conditions Définitives). Le Montant de Remboursement n'est pas supérieur à la Valeur Nominale.]</p> <p>[Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est supérieure ou égale au Strike, le remboursement est effectué à la Date d'échéance par le versement du Montant de Remboursement qui est égal à la Valeur Nominale.</p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière s'est produit et la Plus Mauvaise Performance (finale) est inférieure au Strike, une quantité du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale), déterminée par le Ratio_i (tel que précisé dans les Conditions Définitives) est livrée à la Date d'échéance. Si le Ratio_i donne lieu à une fraction non-livrable du Composant du Panier_i, un montant en numéraire libellé dans la Devise Prévue est versé à hauteur du montant correspondant à la valeur de la fraction non-livrable du Composant du Panier_i (le "Montant en Numéraire Supplémentaire") (tel que précisé dans les Conditions Définitives).]</p> <p>Un Evènement de Barrière signifie [que n'importe quel prix d'au moins un Composant du Panier_i (tel que défini à la section C.20) est inférieur ou égal à la Barrière_i correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) au cours de la Période d'Observation de la Barrière (telle que précisée dans les Conditions Définitives) dans le cas d'une observation continue][que la Plus Mauvaise Performance (b) (telle que précisée dans les Conditions Définitives) à la Date d'Observation de la Barrière correspondante (telle que précisée dans les Conditions Définitives) est inférieure au Niveau de la Barrière_i.]</p>
C.16	Date d'expiration ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou date finale de référence	[La][Les] " Date[s] d'Observation Finale " [,][et] la " Date d'Echéance "[, [la " Date d'Observation (k) "] [la " Date d'Observation (m)] et la " Date d'Echéance Anticipée (k) "] [sont][est] précisée[s] dans le tableau en Annexe à ce résumé.
C.17	Procédure de règlement-livraison des titres	<p>Tous les paiements [et/ou livraison des Composants du Panier] doivent être effectués auprès de [<i>Insérer</i>] (l'"Agent Payeur Principal"). L'Agent Payeur Principal réglera les montants dus [et/ou livrera des Composants du Panier] au Système de Compensation afin de créditer chacun des comptes des banques dépositaires en vue du transfert aux Porteurs de Titres.</p> <p>Le paiement [et/ou la livraison] au Système de Compensation décharge l'Emetteur de ses obligations relatives aux Titres à proportion du montant dudit paiement [et/ou de ladite livraison] .</p> <p>"Système de Compensation" signifie [<i>Insérer</i>].</p>
C.18	Description des modalités relatives au produit des instruments dérivés	<p><u>[Dans le cas de Titres avec versement en numéraire, insérer:</u> Versement du Montant de Remboursement à la Date d'Echéance]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres liés à des actions avec livraison physique du Sous-Jacent, insérer:</u> Versement du Montant de Remboursement à la Date d'Echéance ou livraison du Composant du Panier_i ayant la Plus Mauvaise Performance (finale) (et</p>

		<p>versement du Montant en Numéraire Supplémentaire le cas échéant) dans un délai de cinq jours bancaires après la Date d'Echéance]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec remboursement anticipé automatique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>ou Versement du Montant de Remboursement Anticipé (k) à la Date d'Echéance Anticipée (k) correspondante]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec rappel extraordinaire par l'Emetteur, insérer:</u></p> <p>[chacun] sous réserve d'un rappel exceptionnel par l'Emetteur].</p>								
C.19	Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent	<p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale du Prix de Référence, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"K_i (final)" signifie le Prix de Référence du Composant du Panier_i à la Date d'Observation Finale.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation finale de la moyenne, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"K_i (final)" signifie la moyenne pondérée de manière égale des Prix de Référence du Composant du Panier_i précisé aux Dates d'Observations Finales.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [best] [worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"K_i (final)" signifie le Prix de Référence_i [le plus élevé] [le moins élevé] à [chacune des Dates d'Observation Finale] [chacune des dates correspondantes (telles que précisées dans les Conditions Définitives) entre la Date d'Observation Initiale (telle que précisée dans les Conditions Définitives) (inclusive) et le Dernier Jour de la Période [Best] [Worst]-in (inclusive)].]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres avec constatation [Best] [Worst]-out, les dispositions suivantes s'appliquent:</u></p> <p>"K_i (final)" signifie le Prix de Référence_i [le plus élevé] [le moins élevé] à [chacune des Dates d'Observation Finale] [chacune des dates correspondantes (telles que précisées dans les Conditions Définitives) entre le Premier Jour de la Période [Best][Worst]-out (telle que précisée dans les Conditions Définitives) (inclusive) et la Date d'Observation Finale (inclusive)].]</p> <table border="1"> <tr> <td>Composant du Panier_i</td> <td>Prix de Référence_i</td> </tr> <tr> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> </tr> </table>	Composant du Panier_i	Prix de Référence_i	[Insérer]	[Insérer]				
Composant du Panier_i	Prix de Référence_i									
[Insérer]	[Insérer]									
C.20	Type de sous-jacent utilisé et accès aux informations le concernant	<p>"Sous-Jacent" signifie un panier constitué [d'actions][d'indices][de matières premières] comme composants (les "Composants du Panier")</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>i</th> <th>[ISIN_i]</th> <th>Composant du Panier_i</th> <th>Site Internet_i</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[Insérer nombres consécutifs i]</td> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> <td>[Insérer]</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour plus d'informations concernant [les Composants du Panier et] les performances passées et futures des Composants du Panier et leur volatilité, veuillez vous reporter au Site Internet_i, tel que précisé dans le tableau ci-dessus.</p>	i	[ISIN_i]	Composant du Panier_i	Site Internet_i	[Insérer nombres consécutifs i]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]
i	[ISIN_i]	Composant du Panier_i	Site Internet_i							
[Insérer nombres consécutifs i]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]							

D. RISQUES

D.2	Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur	<p><i>Il est important que les investisseurs potentiels soient avertis qu'en raison de la possible survenance des évènements décrits ci-dessous, la valeur des titres pourrait baisser et ces investisseurs pourraient subir la perte totale de leur investissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque macroéconomique Risques liés à une détérioration du développement de la macroéconomie et/ou des marchés financiers et aux incertitudes géopolitiques • Risque systémique Risques liés aux dérèglements ou à un effondrement fonctionnel du système financier ou des parties de ce système • Risque de Crédit (i) Risques liés à des modifications de la notation de crédit d'une contrepartie (emprunteur, contrepartie contractuelle, émetteur ou pays) ; (ii) Risques liés à la détérioration de la situation économique globale et aux effets négatifs sur la demande de crédit et la solvabilité des emprunteurs du Groupe HVB ; (iii) Risques liés à une diminution de la valeur des garanties de crédit collatéral ; (iv) Risques liés aux activités portant sur les produits dérivés/transactions ; (v) Risques liés aux expositions de crédit intra-Groupe ; (vi) Risques liés aux expositions aux secteurs souverain / public • Risque de Marché (i) Risque lié aux portefeuilles de négociation et aux portefeuilles bancaire du fait d'une détérioration des conditions de marché ; (ii) Risque lié au taux d'intérêt et au change • Risque de Liquidité (i) Risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations de paiement en totalité ou à temps ; (ii) Risques liés à l'approvisionnement en liquidité ; (iii) Risques liés aux transferts de liquidité intra-Groupe ;(iv) Risque de liquidité du marché • Risque Opérationnel (i) Risque de pertes résultant de processus internes ou de systèmes défectueux, erreur humaine ou d'évènements extérieurs ; (ii) Risques informatiques ; (iii) Risques de fraude ; (iv) Risques juridiques et fiscaux ; (v) Risque de conformité • Risque Commercial Risques de pertes liés à des changements négatifs imprévus dans le volume d'affaires et/ou les marges • Risque Immobilier Risque de pertes résultant de la variation de la juste valeur du portefeuille immobilier du Groupe HVB • Risque d'Investissement Financier Risque résultant de la diminution de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe HVB • Risque de Réputation Des réactions défavorables des parties prenantes dues à un changement de perception de la banque peuvent avoir un impact négatif sur le compte de résultat
-----	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Risque Stratégique (i) Risque découlant de la lenteur du management à reconnaître les développements importants du secteur bancaire ou d'en dégager des conclusions erronées sur les tendances ; (ii) Risques découlant de l'orientation stratégique du business model du Groupe HVB ; (iii) Risques découlant de la concentration du marché bancaire ; (iv) Risques liés à des conditions concurrentielles changeantes dans le secteur financier allemand ; (v) Risque découlant d'un changement de notation de HVB • Risque Réglementaires (i) Risques découlant de changements de l'environnement réglementaire et statutaire du Groupe HVB ; (ii) Risques liés à d'éventuelles mesures de résolution ou à une procédure de réorganisation • Risque lié aux Engagements de Retraite Risque que le prestataire de retraite doive constituer des provisions importantes afin d'honorer les engagements au titre des droits acquis à la retraite • Risques liés aux activités d'externalisation Type de risque croisé, qui impacte en particulier les types de risque suivants : risque opérationnel, risque de réputation, risque stratégique, risque commercial, risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité • Risques liés à la concentration des risques et revenus Les risques découlant des concentrations de risque et revenus pourraient augmenter les pertes potentielles et représentent un risque commercial et stratégique pour la Banque • Risques découlant des mesures de stress tests imposées au Groupe HVB La performance commerciale du Groupe HVB pourrait être affectée négativement en cas de mauvaise performance du HVB, Groupe HVB, UniCredit S.p.A. ou l'une des institutions financières avec lesquelles il a des relations commerciales • Risques liés à des modèles de mesure de risques inadéquats Il est possible que les modèles internes du HVB et Groupe HVB soient qualifiés d'inadéquats à la suite d'enquête et de vérification des autorités réglementaires, ou qu'ils puissent sous-estimer les risques existants • Risques non identifiés/inattendus HVB et le Groupe HVB pourraient encourir des pertes supérieures à celles calculées avec les méthodes de gestion des risques actuelles ou des pertes préalablement entièrement non prises en compte dans ses calculs
D.6	Informations clés sur les principaux risques propres aux titres	<p>De l'avis de l'Emetteur, les risques principaux présentés ci-dessous pourraient, pour le Porteur de Titre, affecter de manière négative la valeur des Titres et/ou les montants devant être distribués (y compris la livraison de toute quantité de Sous-Jacents ou leurs Composants devant être livrés) en vertu des Titres et/ou la possibilité pour le Porteur de Titres de vendre les Titres moyennant un prix raisonnable avant la date d'échéance des Titres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts potentiels Le risque de conflits d'intérêt (tels que décrits à la section E.4) est lié au fait que l'Emetteur, les distributeurs ou une quelconque société apparentée à l'un d'eux, dans le cadre de certains rôles ou certaines opérations, pourraient protéger des intérêts potentiellement contraires ou ne tenant pas compte des intérêts des Porteurs de Titres.

	<p>• Principaux risques relatifs aux Titres</p> <p><i>Principaux risques relatifs au marché</i></p> <p>Dans certaines circonstances un Porteur de Titres pourrait ne pas pouvoir vendre ses Titres ou ne pas pouvoir les vendre à un prix adéquat avant leur remboursement.</p> <p>La valeur marchande des Titres sera affectée par la solvabilité de l’Emetteur et par un certain nombre d’autres facteurs (par exemple les taux de change, les taux d’intérêts et de rendement en vigueur, le marché des titres similaires, les circonstances générales économiques, politiques et cycliques, la négociabilité des Titres et des facteurs liés aux Sous-Jacents) et pourrait être inférieure de manière significative à la Valeur Nominale ou au Prix d’Achat.</p> <p>Les Porteurs de Titres ne peuvent pas compter sur la possibilité de couvrir de manière suffisante les risques de prix liés aux Titres à tout moment.</p> <p><i>Risques principaux relatifs aux Titres en général</i></p> <p>L’Emetteur pourrait manquer à toutes ou partie de ses obligations liées aux Titres, par exemple en cas de faillite de l’Emetteur ou en raison d’interventions gouvernementales ou réglementaires. Il n’existe pas de régime de protection des dépôts, ni aucun autre régime de compensation, pour protéger contre ce risque.</p> <p>Un investissement dans les Titres pourrait être illégal ou défavorable pour un investisseur potentiel ou être inapproprié, étant donné sa connaissance ou son expérience, ses besoins financiers, ses objectifs et sa situation.</p> <p>Le taux réel de rendement d’un investissement dans les Titres pourrait être réduit, nul ou même négatif (par exemple en raison de coûts accessoires liés à l’achat, la détention ou la vente des Titres, d’une future dépréciation monétaire (inflation) ou d’impacts fiscaux). Le montant de remboursement pourrait être inférieur au Prix d’Emission ou au prix d’achat correspondant et, dans certains cas, aucun intérêt ou paiement régulier ne sera versé.</p> <p>Le produit issu des Titres pourrait ne pas couvrir le remboursement des intérêts ou du capital dus au titre d’un crédit pour financer l’achat des Titres, et ainsi requérir des capitaux additionnels.</p> <p><i>Risques relatifs aux Titres liés à un Sous-Jacent</i></p> <p><i>Risques liés à l’influence du Sous-Jacent ou de ses Composants sur la valeur marchande des Titres</i></p> <p>La valeur marchande des Titres et les montants dus en vertu des Titres dépendent de manière significative du prix du Sous-Jacent ou ses Composants. Il est impossible de prédire l’évolution à venir du prix du Sous-Jacent ou de ses Composants. De plus, la valeur marchande des Titres sera affectée par certains facteurs liés au Sous-Jacent.</p> <p><i>Risques liés au fait que l’observation du Sous-Jacent ou de ses Composants n’a lieu qu’à certaines dates, horaires ou périodes déterminés</i></p> <p>Etant donné le fait que l’observation du Sous-Jacent ou de ses Composants ne peut intervenir qu’à des dates, horaires ou périodes déterminés, les montants dus en vertu des Titres pourraient être largement inférieurs au prix suggéré par le Sous-Jacent ou ses Composants.</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres Worst-of Bonus, les dispositions suivantes s’appliquent: Risques liés au versement minimum conditionnel</i></u></p> <p>Les Titres prévoient un versement minimum conditionnel en ce qui concerne le remboursement. Le Porteur de Titres pourrait perdre l’ensemble ou une partie importante du montant investi si le prix du Sous-Jacent ou de ses Composants évolue de manière défavorable pour le Porteur de Titres ou si</p>
--	--

	<p>les Titres sont résiliés, rappelés ou vendus avant la date d'échéance des Titres.]</p> <p><i>Risques liés aux versements conditionnels: Impact des seuils ou des limites</i></p> <p>Le versement et/ou la mesure de ces montants dépendent de la performance du Sous-Jacent ou de ses Composants.</p> <p>Certains montants pourraient être dus uniquement si certains seuils ou certaines limites ont été atteints ou si certains évènements se sont produits.</p> <p><i>Risques liés aux Evènements de Barrière</i></p> <p>Si au moins un Evènement de Barrière [<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect avec montant additionnel conditionnel, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> ou un évènement de barrière coupon] se produit, en particulier, le droit à un versement minimum conditionnel [<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect avec montant additionnel conditionnel, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> et/ou un paiement régulier conditionnel] pourrait être perdu [<u>Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> , le Règlement Physique pourrait avoir lieu] et le Porteur de Titres pourrait perdre la totalité ou une partie de son capital investi.</p> <p><i>Risques liés à un Strike</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient participer soit dans une moindre mesure à une performance favorable soit dans une plus large mesure à une performance défavorable du Sous-Jacent ou de ses Composants.</p> <p>[<u>Dans le cas de Titres Worst-of Bonus, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> <i>Risques liés à un Montant Maximum</i></p> <p>Le rendement potentiel des Titres pourrait être limité.]</p> <p>[<u>Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> <i>Risques liés à un Ratio</i></p> <p>L'effet d'un ratio pourrait être que le Titre devienne en termes économiques semblable à un investissement direct dans le Sous-Jacent en question, ou ses Composants, mais sans être toutefois totalement comparable à un tel investissement direct.]</p> <p><i>Risques de Réinvestissement</i></p> <p>Les Porteurs de Titres pourraient ne pouvoir réinvestir le capital perçu en cas de remboursement anticipé des Titres qu'à des conditions moins avantageuses. [<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express, Titres Worst-of Express Plus, Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel et Titres Worst-of Express Cash Collect, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> <i>Risques liés aux Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres ne participera pas à la performance future du Sous-Jacent ou de ses Composants ni ne sera en droit de recevoir de paiements ultérieurs en vertu des Titres une fois qu'un remboursement anticipé aura été effectué.]</p> <p>[<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express, Titres Worst-of Express Plus, Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel et Titres Worst-of Express Cash Collect liés à un Evènement de Barrière en rapport avec un Remboursement Anticipé, les dispositions suivantes s'appliquent:</u> <i>Risques liés à un</i> [<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express, Titres Worst-of Express Plus, Titres Worst-of Express avec Montant Additionnel: Evènement de Barrière</u>] [<u>Dans le cas de Titres Worst-of Express Cash Collect: évènement de barrière coupon</u>] <i>en rapport avec un Cas de Remboursement Anticipé</i></p> <p>Le Porteur de Titres pourrait perdre la possibilité de recevoir le versement</p>
--	--

	<p>d'un Montant de Remboursement Anticipé.]</p> <p><i>[Risque lié aux Devises et aux Taux de Change à l'égard du Sous-Jacent ou de ses composants</i></p> <p>Si le Sous-Jacent ou ses Composants sont libellés dans une devise autre que la Devise Prévvue, il existe un risque de Taux de Change, à moins qu'il ne soit exclu dans les Conditions Définitives concernées.]</p> <p><i>Risques liés aux Cas d'Ajustement</i></p> <p>Les ajustements peuvent avoir un effet négatif significatif sur la valeur et la performance future des Titres ainsi que sur les montants distribués en vertu des Titres. Les cas d'ajustements peuvent éventuellement donner lieu à une résiliation anticipée exceptionnelle des Titres.</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Rappel</i></p> <p>Si au moins un Cas de Rappel se produit l'Emetteur est en droit de racheter de manière exceptionnelle les Titres à leur valeur marchande. Si la valeur marchande des Titres à un moment déterminé est inférieure au Prix d'Emission ou au Prix d'Achat, le Porteur de Titres concerné subira une perte totale ou partielle de son capital investi même si les Titres prévoient un versement minimum conditionnel.</p> <p><i>Risques liés aux Cas de Perturbation du Marché</i></p> <p>L'Agent de Calcul peut différer les valorisations et les versements et effectuer des déterminations selon son appréciation raisonnable. Les Porteurs de Titres ne sont pas en droit d'exiger des intérêts en raison de tels délais de paiement.</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres avec livraison physique, les dispositions suivantes s'appliquent: Risques liés au Règlement Physique</i></u></p> <p>Le remboursement des Titres à la date d'échéance des Titres pourrait être effectuée par la livraison d'une quantité des Sous-Jacents ou de leurs composants.]</p> <p>• Principaux risques relatifs au Sous-Jacent ou ses composants</p> <p><i>Risques généraux</i></p> <p><i>Absence de droit de propriété concernant le Sous-Jacent ou ses Composants</i></p> <p>Le Sous-Jacent ou ses Composants ne seront pas détenus par l'Emetteur pour le bénéfice des Porteurs de Titres, et par conséquent, les Porteurs de Titres n'obtiendront aucun droit de propriété (par exemple, droits de vote, droit de percevoir des dividendes ou d'autres distributions, ou autres droits) concernant le Sous-Jacent ou ses Composants.</p> <p><i>Risques liés à l'Elément Worst-of</i></p> <p>Tout montant devant être distribué en vertu des Titres pourrait être déterminé par référence uniquement au prix ou à la performance du Composant du Panier ayant la plus mauvaise performance / performance la plus basse.</p> <p><u><i>[Dans le cas de Titres dont les Composants sont des actions ou des indices liés à des actions, les dispositions suivantes s'appliquent: Risques principaux relatifs à des actions</i></u></p> <p>La performance de Titres liés à des Actions [(i.e. Titres dont les Composants du Sous-Jacent sont des indices et dont les composants de l'indice sont des actions)] dépend de la performance des actions en question, qui peut dépendre de certains facteurs. Les versements de dividendes peuvent avoir un effet négatif pour le Porteur de Titre. [Le porteur de certificats représentatifs d'actions pourrait perdre les droits aux actions sous-jacentes certifiées par le bon de participation ce qui pourrait rendre les certificats</p>
--	---

	<p>représentatifs d'actions sans valeur.]]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont les Composants sont des indices, les dispositions suivantes s'appliquent: Risques principaux relatifs aux indices</u></p> <p>La performance des Titres liés à des Indices dépend de la performance des indices en question, qui dépend en grande partie de la composition et de la performance des composants de ces indices. L'Emetteur ne pourrait pas influencer ni l'indice en question ni le concept de l'indice. Si l'Emetteur intervient également en tant que sponsor ou agent de calcul de l'indice, ceci pourrait donner lieu à des conflits d'intérêt. De manière générale, la responsabilité du sponsor d'un indice n'est pas engagée. En général, un indice peut être modifié, résilié ou remplacé à tout moment par un autre indice lui succédant. Les Porteurs de Titres ne pourraient pas, ou alors seulement en partie, bénéficier des dividendes ou autres distributions liés à des composants de l'indice. [Si l'indice comporte un élément de levier, les investisseurs sont exposés à un risque de pertes accru.] [Les indices peuvent prévoir des frais qui impactent leur performance de manière négative.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont les Composants sont des indices liés à contrats à terme, les dispositions suivantes s'appliquent: Risques principaux liés aux contrats à terme</u></p> <p>La performance de Titres liés à des Contrats à terme (i.e. Titres dont les Composants du Sous-Jacent sont des indices et dont les composants de l'indice sont des contrats à terme) dépend en premier lieu de la performance du contrat à terme en question, performance qui dépend de certains facteurs déterminants. De plus, les prix des contrats à terme peuvent différer de manière significative des prix au comptant.]</p> <p><u>[Dans le cas de Titres dont les Composants sont des matières premières ou des indices liés à des matières premières, les dispositions suivantes s'appliquent: Risques principaux relatifs aux matières premières</u></p> <p>La performance de Titres liés à des Matières Premières [(i.e. Titres dont les Composants du Sous-Jacent sont des indices et dont les composants de l'indice sont des matières premières)] dépend de la performance de la matière première en question, qui dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Un investissement dans des matières premières est associé à des risques plus importants que les investissements dans d'autres catégories d'actifs. La négociation au niveau mondial quasiment permanente dans différents fuseaux horaires peut conduire à des prix différents à différents endroits, qui ne sont pas tous pertinents pour le calcul des Titres.]</p> <p>Les Titres ne sont pas à capital garanti. Les investisseurs doivent être conscients qu'ils sont susceptibles de perdre tout ou partie de la valeur de leur investissement.</p>
--	---

E. OFFRE

E.2b	Raisons de l'offre et utilisation du produit de l'émission autres que la réalisation d'un bénéfice et/ou la couverture de certains risques	Sans objet; le produit net de chaque émission de Titres sera utilisé par l'Emetteur pour ses besoins généraux, i.e. la réalisation de bénéfice et/ou la couverture de certains risques.
E.3	Description des modalités de l'offre	<p>[Jour de la première offre au public: <i>[Insérer]</i>]</p> <p>[Début de la nouvelle offre au public : <i>[Insérer]</i> [(maintien de l'offre au public portant sur des valeurs mobilières déjà émises)] [(augmentation du nombre de valeurs mobilières déjà émises)].]</p> <p>[Les Titres sont offerts [initialement] au cours de la Période de Souscription[, et offerts de manière continue après cela]. Période de Souscription : de <i>[Insérer la date de commencement de la période de souscription]</i> à <i>[Insérer la date de fin de la période de souscription]</i>[(en ce inclus chacune des ces dates)].]</p> <p>[Une offre au public sera faite [en France] [,] [et] [en Italie] [,] [et] [au Luxembourg] [,] [et] [Pologne] [et en République Tchèque].]</p> <p>[La plus petite unité transférable est <i>[Insérer]</i>.]</p> <p>[La plus petite unité négociable est <i>[Insérer]</i>.]</p> <p>[Les Titres seront offerts à [des investisseurs qualifiés] [,] [et/ou] [des investisseurs particuliers] [et/ou] [des investisseurs institutionnels] [par voie de [placements privés] [offres au public]] [effectués par des intermédiaires financiers].]</p> <p>[Dès le [jour de la première offre au public] [début de la nouvelle offre au public], les Titres décrits dans les Conditions Définitives seront offerts en continu.]</p> <p>[L'offre en continu sera réalisée à des cours vendeurs actuels fournis par l'Emetteur.]</p> <p>[L'offre au public peut être arrêtée à n'importe quel moment et sans motif quel qu'il soit par l'Emetteur.]</p> <p>[Aucune offre au public n'est effectuée. Les Titres doivent être admis aux négociations sur un marché organisé.]</p> <p>[Une demande d'admission aux négociations [sera réalisée] [a été réalisée] à compter du <i>[Insérer la date escomptée]</i> sur les marchés suivants: <i>[Insérer le(s) marché(s) considéré(s)]</i>.]</p> <p>[Les Titres sont déjà négociés sur les marchés suivants : <i>[Insérer le ou les marché(s) concerné(s)]</i>.]</p>
E.4	Tout intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels	Tout distributeur et/ou toute société apparentée à un distributeur peut être client et/ou emprunteur de l'Emetteur et des sociétés y étant apparentées. En outre, un quelconque de ces distributeurs et sociétés affiliées pourraient avoir participé, et pourraient participer à l'avenir, à des opérations de banque d'investissement et/ou de détail avec, et pourraient accomplir des services pour, l'Emetteur et ses sociétés apparentées dans le cours normal de ses activités.

		<p>[En ce qui concerne la négociation des Titres, il existe un conflit d'intérêt pour l'Emetteur étant donné que l'Emetteur est également le Teneur de Marché sur le <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i>;] [de plus] <i>[Insérer le ou les marché(s) réglementé(s) ou tou(t)(s) autre(s) marché(s) équivalent(s) concerné(s)]</i> est organisé et géré par <i>[Insérer nom]</i>, une société dans laquelle UniCredit S.p.A. – la Société Mère de UniCredit Bank AG en tant qu'Emetteur – détient des participations.] [L'Emetteur est également l'arrangeur et l'Agent de Calcul des Titres.] [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées peut intervenir en tant qu'agent de calcul ou de paiement.]</p> <p>Par ailleurs, des conflits d'intérêts à l'égard de l'Emetteur ou des personnes responsables de l'offre peuvent survenir pour les raisons suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Emetteur détermine le Prix d'Emission. • L'Emetteur et une quelconque de ses sociétés apparentées agissent comme Teneur de Marché pour les Titres (cependant, ceci n'est pas une obligation). • Des Distributeurs pourraient recevoir des incitations de la part de l'Emetteur. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque société apparentée interviennent en tant qu'Agent de Calcul ou Agent Payeur en ce qui concerne les Titres. • De temps à autre, l'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient intervenir dans des opérations pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients, qui impactent la liquidité ou le prix du Sous-Jacent ou de ses composants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient émettre des titres en lien avec le Sous-Jacent ou ses composants alors que d'autres titres ont déjà été émis en lien avec ceux-ci. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient détenir ou obtenir des informations déterminantes concernant le Sous-Jacent ou ses composants (y compris des informations qui ne sont pas accessibles au public) dans le cadre de leurs activités ou d'une quelconque autre manière. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient intervenir dans des activités impliquant l'émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants, des sociétés y étant apparentées, ses concurrents ou ses garants. • L'Emetteur, un quelconque Distributeur et une quelconque de leurs sociétés apparentées pourraient également appartenir à un consortium bancaire, intervenir en tant que conseiller financier ou banque d'un sponsor ou émetteur du Sous-Jacent ou de ses composants. • [L'Emetteur ou une de ses sociétés apparentées interviennent comme sponsor d'indice, agent de calcul d'indice, conseiller d'indice ou comité d'indice.]
E.7	Estimation des dépenses	[Commission de vente: [Une commission initiale pour un montant de

	facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou le distributeur	<p>[Insérer] est incluse dans le Prix d'Emission.] [Insérer les détails]]</p> <p>[Autres Commissions: [Insérer les détails]]</p> <p>[Sans objet. Aucune dépense ne sera facturée à l'investisseur par l'Emetteur ou un distributeur. Cependant, d'autres frais tels que des frais de garde ou des frais de transaction peuvent être facturés.]</p>
--	--	--

Annexe du Résumé

[WKN] [ISIN] (C.1)	[Date[s] d'Observation Finale (C.16)]	Date d'Echéance (C.16)	[Date d'Observation (k) (C.16)]	[Date d'Observation (m) (C.16)]	[Date d'Echéance Anticipée (k) (C.16)]
[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]	[Insérer]